
Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Mercredi, 4 mai 2011, à 19 heures,
Mairie de l'arrondissement de Verdun, 4555, rue de Verdun.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Mme Mary Deros, membre du comité exécutif, conseillère de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Marc-André Gadoury, conseiller de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
Mme Huguette Roy, conseillère de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Marc Parent, directeur, accompagné de M. Fady Dagher, M. Denis Desroches, M. Éric Lapointe, M. Bruno Pasquini et M. Alain Legault;
du Cabinet du maire et du comité exécutif, M. Vincent Robidas;
du Bureau de l'ombudsman de Montréal : M^e Johanne Savard;
du Conseil des Montréalaises : Mme Guylaine Poirier;
de TANDEM Montréal : Mme Marie-Ève Brunet;
à l'animation du forum : Mme Marie-Laure Landais.

ASSISTANCE : 60 PERSONNES

OBJET : *Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté*

1. Ouverture de la séance

À 19 h 05, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires, salue quelques personnalités présentes ainsi que les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il explique le déroulement de la séance.

2. Allocution du responsable de la sécurité publique

Le président, M. Claude Trudel, situe le contexte de la consultation publique portant sur les relations entre les policiers et les citoyens.

3. Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise

Le président, M. Claude Trudel, invite les premières personnes inscrites à prendre la parole.

3.1 Mme Nicole Filion et M. Robert de Massy, Ligue des droits et libertés

Mme Filion déplore que la consultation n'ait pas lieu au centre-ville et qu'elle ne réfère pas aux pratiques de profilage discriminatoire, notamment racial et social. Elle cite divers experts confirmant la présence de pratiques discriminatoires et elle ajoute qu'à Montréal, les jeunes Noirs ont 4,2 fois plus de chances d'être interpellés par les policiers que les Blancs. Elle réfère également au rapport réalisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité, en décembre 2008, à la demande expresse du SPVM, suite aux événements survenus à Montréal-Nord en août 2008. Ce rapport mettait en lumière certains facteurs contribuant à affaiblir la confiance du public envers la police, notamment l'absence de transparence du mécanisme d'enquête lorsqu'un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou lui cause des blessures. Sur les pratiques de profilage, le rapport indiquait également que le profilage racial n'est pas seulement une attitude qu'il faut changer mais une pratique qui doit être examinée très soigneusement avant d'être encadrée par des lignes directrices. À ce sujet, Mme Filion fait remarquer que le Centre international avait pointé du doigt l'action de l'unité Éclipse en indiquant que ses interventions pouvaient avoir contribué à aggraver les tensions avec la population de Montréal-Nord et être à l'origine de l'exacerbation d'un sentiment de harcèlement ressenti par la population, de la part des forces de l'ordre.

Mme Filion fait remarquer également que les victimes de profilage racial sont aussi confrontées à des obstacles systémiques d'exclusion sociale. Parmi les changements à apporter en vue de contrer les pratiques de profilage racial, Mme Filion mentionne que le premier concerne la perception et le sentiment d'impunité des forces policières, soit l'abolition des enquêtes de la police sur la police et la mise en place d'un tout autre mécanisme d'enquête lorsqu'un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou cause des blessures à une personne. Un deuxième changement consiste à réviser les normes et politiques institutionnelles du SPVM en matière de lutte aux incivilités.

Mme Filion demande que la Ville de Montréal fasse un bilan public du plan de lutte aux gangs de rue menée sur son territoire et de son incidence sur les relations entre les jeunes des quartiers économiquement défavorisés où l'on retrouve une forte représentation de jeunes susceptibles d'être victimes de profilage racial.

M. de Massy aborde la question des mandats judiciaires confiés aux procureurs de la Ville dans le cadre de dossiers de profilage racial. Il est d'avis qu'il est inacceptable que le comité exécutif de la Ville de Montréal participe activement à l'impunité policière en donnant à ses avocats le mandat de contester, par toutes les procédures dilatoires imaginables, les plaintes formulées par les citoyens à l'égard du comportement policier, rendant ainsi les recours inutiles et inefficaces. Il estime que ces diverses stratégies dilatoires de la Ville de Montréal ont pour effet d'accroître grandement la méfiance des groupes ciblés par les pratiques de profilage, à l'égard des policiers avec lesquels les relations sont déjà très tendues.

En conclusion, Mme Filion demande que la commission de la sécurité publique organise des consultations publiques portant sur les recommandations que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendra publiques le 11 mai 2011 et qui s'adressent plus spécifiquement au secteur de la sécurité publique.

Le vice-président, M. Réal Ménard, rappelle la teneur de la motion adoptée en janvier dernier par le conseil municipal. Il demande des précisions en rapport avec la révision des normes du SPVM. Mme Filion donne l'exemple d'un comportement pour lequel un jeune Noir recevrait une contravention alors qu'un Blanc n'en aurait pas.

Mme Susan Clarke est d'avis que l'interpellation des citoyens suscite des confrontations. Elle demande à Mme Filion ce qu'elle suggère comme solution de rechange face aux problématiques soulevées. Mme Filion revient sur les tactiques dilatoires et le refus du SPVM de produire des informations. M. de Massy ajoute que les avocats peuvent entreprendre diverses procédures. Toutefois, la Ville peut décider qu'il y aura enquête.

M. Frantz Benjamin rappelle qu'en 2006 le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a produit un avis sur la question du profilage racial. Dans cet avis, le CIM a identifié des lieux propices au profilage, notamment les parcs, le métro et les ensembles de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Il demande aux représentants de la Ligue des droits et libertés s'ils ont des orientations ou des mandataires à suggérer et constate qu'ils n'ont pas abordé les impacts sur les victimes de profilage. Mme Filion mentionne que la Ligue n'a pas mené d'enquête spéciale mais a cité des rapports de recherche. Elle ajoute qu'il faut combattre le sentiment d'impunité en changeant les normes et les règles. M. de Massy mentionne que les élus doivent être au courant des pratiques car, selon lui, le profilage est une technique utilisée pour aller chercher des renseignements. Mme Filion poursuit avec le mandat des avocats et demande si celui-ci n'est pas d'empêcher la tenue du procès. M. de Massy souligne que les procédures dilatoires accentuent le sentiment d'injustice et d'impunité. En ce qui concerne les victimes de profilage, Mme Filion explique que celles-ci ont le sentiment d'être atteintes dans leur dignité humaine et de ne pas bénéficier de protection contre les abus. M. de Massy abonde dans le même sens en citant l'exemple d'une famille ayant porté plainte.

Le vice-président, M. Réal Ménard, est d'accord avec le témoignage de la Ligue des droits et libertés. Il estime toutefois que le profilage est un épiphénomène au SPVM qu'il faut combattre avec vigueur. Il invite la Ligue à ne pas sous-estimer un vote au conseil et fait remarquer que la réorientation du mandat du groupe Éclipse permet d'espérer un changement.

Le président, M. Claude Trudel, remercie les représentants de la Ligue. Il exprime son accord avec plusieurs aspects soulevés par la Ligue sauf celle portant sur le retrait du dossier de M^e Pierre-Yves Boisvert dans l'enquête Villanueva. À son avis, un avocat a le devoir de défendre son client.

3.2 Mme Hélène Bohémier et M. Yves Sauvé, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Mme Bohémier présente la mission de l'OMHM qui vise à améliorer les conditions de vie de personnes et de familles à faible revenu ou à revenu modéré en leur procurant des logements subventionnés de qualité et en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action dans leur milieu. L'OMHM gère un parc immobilier comprenant 20 767 logements « habitation à loyer modique »(HLM), 1 632 logements abordables, 237 logements sur le site de Benny Farm et gère des ententes de location pour 7 400 logements sur le marché privé. L'OMHM a aussi développé un volet communautaire et héberge une centaine d'organismes. L'OMHM compte environ 50 000 locataires économiquement très défavorisés. Mme Bohémier souligne que l'OMHM doit, en raison des caractéristiques de ses locataires, relever plusieurs défis sociaux notamment l'accompagnement d'une clientèle vieillissante, la cohabitation interculturelle, l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité ainsi que la détresse psychologique. Mme Bohémier explique que l'action en sécurité de l'OMHM s'inscrit essentiellement dans le cadre de son rôle de propriétaire et c'est pourquoi elle souhaite que l'OMHM agisse en complément à l'action du SPVM afin d'assurer aux locataires une jouissance paisible des lieux.

Le vice-président, M. Réal Ménard, mentionne deux outils en prévention, le Fonds de lutte à la pauvreté et la lutte contre les gangs de rue financée par le ministère de la Sécurité publique, et il demande s'il en existe d'autres. Mme Bohémier répond que les fonds sont plus rares maintenant mais l'OMHM peut compter sur une petite équipe qui travaille à obtenir des fonds. Elle ajoute que le SPVM a des ressources, l'OMHM en a également aussi, en travaillant ensemble, il serait possible pour les deux organisations de développer des projets porteurs.

M. Frantz Benjamin témoigne de la réalisation d'un beau projet dans le quartier St-Michel. Il demande des détails sur la patrouille de sécurité et la formation des agents. Il déplore l'impact préjudiciable, pour des jeunes, d'un signalement non fondé. Il demande quelles sont les attentes en vue de renforcer le sentiment de sécurité des aînés et des résidents. M. Sauvé décrit la mise en place d'une coopérative de solidarité devenue depuis une agence de sécurité reconnue par le ministère de la Sécurité publique. Il s'agit du Regroupement des services d'habitation du Québec qui permet à l'OMHM de se doter de services de patrouille et qui compte 40 agents. Mme Bohémier mentionne que le Plan d'action et de lutte à la discrimination de l'OMHM compte un volet formation. Le plan poursuit des actions locales et territoriales. Le prochain Plan d'action vise des actions transversales. Au sujet du sentiment de sécurité, Mme Bohémier décrit les actions de l'OMHM en vue de sécuriser les accès des immeubles et elle souligne que la question des abus envers les aînés est très préoccupante, elle annonce que l'OMHM se penchera sous peu sur cette question.

M. Robert L. Zambito est d'avis que la sécurité est de la responsabilité de l'OMHM, soit le propriétaire des immeubles. Mme Bohémier rappelle la mission sociale de l'OMHM et l'implication de la Ville de Montréal dans ce dossier.

3.3 M. Marc-André Gadoury, conseiller municipal

M. Gadoury décrit la formation d'un comité sur le vol de vélos. Il fait part d'une nouvelle action ayant débuté dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal grâce au projet Numéro initié par le PDQ 38. À son avis, le problème est mal défini et, comme première recommandation, il suggère une meilleure définition du vol de vélo. Il souhaite expliquer comment le contrer à faible coût et souligne que le projet Numéro est un bon début.

Le président, M. Claude Trudel, manifeste son intérêt pour le sujet. Il invite M. Gadoury à rencontrer les membres de la commission en séance à huis clos afin de discuter plus amplement de cette question. M. Gadoury accepte l'offre du président et le remercie.

3.4 M. Daniel Émond

M. Émond veut savoir pourquoi les chevaux du SPVM ne sont pas équipés de sacs destinés à recueillir le crottin. Il demande également la signification de " rapprochement avec les citoyens" et suggère que le chef de police soit élu par la population comme le sont les shérifs aux États-Unis.

M. Parent mentionne qu'il s'informerait en ce qui concerne les équipements des chevaux de la cavalerie du SPVM. Il précise que le rapprochement avec les citoyens signifie faire preuve d'ouverture et

d'écoute face aux besoins des citoyens, connaître les quartiers ainsi que les partenaires et établir des liens.

Le président, M. Claude Trudel, décrit les travaux du comité de sélection formé pour le choix du nouveau chef de police.

3.5 M. Claude Talbot

M. Talbot est d'avis que la cohésion sociale et l'intégration des différences est une responsabilité politique et des objectifs qui peuvent être atteints en réduisant la pauvreté. Selon lui, le crime est la seule responsabilité de la police car les policiers ne sont pas des intervenants communautaires. Il déplore ensuite la mise en œuvre du Service d'avis à la communauté, qu'il considère comme une intrusion à la vie privée.

Le président, M. Claude Trudel, explique l'encadrement entourant le Service d'avis à la communauté qui vise à aviser les gens en cas de danger imminent.

3.6 M. Alexandre Popovic

M. Popovic considère que la requête en révision judiciaire déposée à la cour par la Ville empêche le dépôt du rapport d'enquête sur le décès de M. Villanueva. Il dit avoir trouvé les informations relatives au dispositif de sécurité des armes à feu utilisées par le SPVM en consultant les sommaires décisionnels rédigés pour l'achat de ces armes. Il indique que, sur une période de dix ans, quatre policiers sont morts sous les balles de leur arme. Depuis l'achat d'armes semi-automatiques munies d'un dispositif de sécurité, aucun policier du SPVM n'a été désarmé. Il demande ensuite si le SPVM continuera à utiliser le terme "gang de rue". Enfin, il veut savoir si M. Parent aurait délégué un représentant du SPVM aux funérailles de M. Villanueva.

M. Parent répond que les délais à la cour ne profitent à personne. Quant au terme "gang de rue", il mentionne que le SPVM est un des nombreux services de police au Canada et qu'il y a lieu que tous s'entendent sur la terminologie à utiliser. M. Parent signale qu'il ne se prononcera pas sur la présence d'un représentant du SPVM à des funérailles.

3.7 Forum de discussion

À 8 h 55, l'animatrice, Mme Marie-Laure Landais lance la période de discussion et d'échange.

Considérant l'augmentation du nombre de vélos, **M. Gary Ikeman**, conseiller municipal de la Ville de Westmount, demande qu'une politique soit élaborée pour un meilleur contrôle et une meilleure éducation des cyclistes et piétons. M. Parent répond que le SPVM développe en ce moment des programmes de sensibilisation en vue d'une meilleure cohabitation des piétons, cyclistes et automobilistes.

Mme Julie Trudel, citoyenne de Verdun, dit constater de nombreuses infractions commises par les policiers ce qui ne fait qu'augmenter les perceptions d'impunité. M. Parent répond qu'il est sensible à cette question, que le service agit sur ces comportements et s'est doté d'un bureau des plaintes.

Mme Marie-Ève Brunet, Tandem Montréal et mandataire de Tandem Verdun, salue la grande ouverture dont fait preuve le SPVM et elle invite les personnes présentes à recourir aux services de Tandem.

M. Claude Talbot est d'avis que les policiers devraient être plus nuancés et ne plus accabler les citoyens avec des contraventions. M. Parent mentionne qu'en matière de sécurité routière, on dénombre plusieurs accidents. Par ailleurs, il ajoute que les policiers sont invités à faire des interventions éthiques.

M. Marcel Lanoue souhaite que les policiers affichent leur nom sur leur uniforme. Il s'interroge à savoir si les citoyens devront se conformer aux avis émis par le nouveau Service d'avis à la communauté.

M. Daniel Émond tient à souligner que les propos de M. Popovic lui paraissent intéressants.

Le vice-président, M. Réal Ménard, demande à M. Parent d'identifier les modifications apportées depuis sa nomination afin de contrer le profilage racial et il demande de faire le lien avec les comités de vigie. M. Parent décrit la nouvelle gouvernance du groupe d'Éclipse dorénavant affectée aux équipes d'enquêteurs de manière à limiter le nombre d'interpellations. Il indique que depuis 2003, le SPVM a mis en place un programme de formation sur les compétences interculturelles assorti d'un plan d'action, à mené des consultations à l'interne et à l'externe auprès d'une quarantaine de partenaires et est à revoir la politique d'encadrement en matière de profilage criminel. M. Parent

mentionne avoir rencontré le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Gaétan Cousineau et lui avoir manifesté son ouverture et sa volonté de collaboration avec la commission. Il est d'avis que le profilage interpelle plusieurs acteurs, à titre d'exemple les incivilités versus la tolérance zéro des citoyens placent les policiers dans une situation où ils doivent agir comme arbitres. En ce qui concerne le profilage, il croit qu'il faut éliminer les facteurs à risque. Au niveau de la structure de vigilance, les comités sont très centralisés et, parmi les premiers constats, s'illustre la volonté d'en faire des comités plus locaux et davantage axés sur le terrain.

M. Luc Chenay, Maison des jeunes Ahuntsic-Cartierville, fait état d'un programme du ministère de la Sécurité publique élargi à la lutte à la délinquance. Comme représentant d'un organisme, il souhaite viser des problématiques plus larges et indique que les organismes et le SPVM ont intérêt à mieux se connaître.

M. Frantz Benjamin aborde la question de l'imputabilité des commandants de postes de quartier et la cyber intimidation. M. Parent répond que l'imputabilité est partagée entre les cadres des postes de quartier et les superviseurs ce qui facilite l'appréciation des comportements attendus. Il mentionne que le SPVM dispose de mécanismes de détection en matière de plaintes ou comportements dérogatoires. Concernant la cyber criminalité et la cyber intimidation, il évoque les activités de sensibilisation et de prévention organisées par les policiers dans les écoles et le partenariat avec d'autres organisations policières.

M. Robert de Massy se dit très heureux du déroulement de la soirée, il considère qu'il en vaut la peine d'échanger. Il demande s'il sera possible de réagir avant que le plan triennal ne soit rendu public. M. Parent répond que la consultation a été menée auprès de 40 partenaires. Il se dit ouvert à rencontrer la Ligue et rappelle que celle-ci avait été invitée à participer. Il souligne que le SPVM a rencontré M. Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à ce sujet. Il indique que le plan sera rendu public.

M. Robert de Massy demande ensuite s'il n'y a pas lieu de s'interroger, à la suite d'une intervention, sur ce que la personne interpellée retiendra de l'intervention. À son avis, il s'agit d'un exercice pédagogique formateur. M. Parent souligne l'importance d'avoir des principes directeurs et des attentes connues des employés. Il ajoute que le SPVM exige de ses employés qu'ils soient respectueux à l'égard de toute personne. M. Samir Rizkalla ajoute que la question du contact entre le policier et le citoyen fait partie de l'enseignement aux policiers sous le vocable « savoir-être » qui comprend aussi les comportements et les attitudes.

M. Claude Talbot demande si le choix d'une police communautaire n'amène pas les élus à se déresponsabiliser. Le vice-président, M. Réal Ménard, dit croire à la police communautaire et il donne l'exemple de son quartier, Hochelaga-Maisonneuve, qui aurait été très différent aujourd'hui si la police n'y avait pas joué un rôle de cohésion sociale.

Mme Julie Trudel tient à souligner que les exemples qu'elle a donnés portaient sur des événements banals et dans un contexte hors intervention affectant la perception du public.

M. Frantz Benjamin salue Mme Mary Deros, membre du comité exécutif responsable du dossier des communautés culturelles, et il remercie M. Parent et son équipe, le maire de Verdun, M. Claude Trudel, et les élus de Verdun de leur accueil chaleureux.

Le président, M. Claude Trudel, annonce que la commission poursuivra sa réflexion sur le sujet, soulignant que l'exercice s'est avéré utile et intéressant. Il évoque le lancement prochain du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui contribuera également à alimenter la réflexion. Il remercie l'animatrice, Mme Marie-Laure Landais, et la secrétaire-rechercheuse, Mme Nicole Paquette.

4. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Samir Rizkalla, le président, M. Claude Trudel, déclare l'assemblée levée à 21 h 50.

ADOPTÉ LE : 26 MAI 2011

(original signé)

Claude Trudel
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire rechercheuse